

Compte Rendu du Conseil d'administration du lycée

Marie Curie /Sceaux du 30 avril 2024 (18h15)

Etaient présents pour le lycée :

Etienne Recoing, Djamel Zeddoun, Stéphanie Servat, Annie Bach, Patrick David

Pour les représentants de parents d'élèves : Bénédicte Kartmann, Pascale Jamet, Sofia Marques, Régine De Montrion

Pour les représentants des élèves : Martin Rajot, Noé Méric, Daphné Parent, Hadrien Fuchs,

Pour les représentants des professeurs : Damien Faure, Stéphanie Moisson, Mathilde Berthelot-Eckert, Véronique Jais-Djamou, Florence Pluvinage

Pour les personnels ATOSS : Jean-Marie Dorléans, Sabrina Antoine

Avec 20 présents, le quorum est atteint

Ouverture de la séance à 18h15

Le secrétariat pour le Lycée est pris en charge par Bénédicte Kartmann pour la FCPE.

Point 1 : Présentation de l'ordre du jour et évocation des questions diverses,

M. Recoing répondra aux questions diverses des Associations de Parents d'élèves et parlera de la lettre envoyée par la région concernant les installations sportives.

Point 2 : Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 pour le lycée (DHG),

3 remarques mineures sont fournies (Orthographe du prénom de M. Fuchs en page 1 ; nombre théorique de groupes de spécialité en 1ere : 27 au lieu de 29 en page 2 ; « dotation de 46 pactes pour 80 professeurs » au lieu de 180 en page 3)

Ces 3 remarques étant prises en compte, le PV est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Compte financier du lycée

M. Zeddoun fait lecture du compte financier de l'exercice 2023 pour le lycée.

La section de fonctionnement clôture avec un résultat brut excédentaire de 34948,40 €. Le résultat net, corrigé des opérations d'amortissements et de leur neutralisation ainsi que des opérations non budgétaires telles que les restitutions des cautions, est de 49665.41 €

Les recettes réalisées ont été supérieures à celles prévues, essentiellement par des rentrées de subventions non prévues au départ :

- Une subvention de 8227 € du CD92 a été demandée et accordée pour la première fois en 2023. Elle concerne l'utilisation des installations sportives par les élèves du collège. La

demande sera désormais reconduite les années suivantes. (subvention affectée au service AP)

- Une subvention supplémentaire de 3025,05€ de la région pour l'acquisition de matériel en SVT . (subvention affectée au service AP)
- Une subvention supplémentaire du CD92 de 18314 € pour la régularisation d'une facture d'eau Véolia (affectée au service ALO)
- Des subventions supplémentaires de la Région de 141597,98 € pour divers travaux d'éclairage, d'élagage d'arbres, d'extincteurs, de lave vaisselle, de portails, etc... (affectée au service ALO)
- Une dotation de Fonctionnement complémentaire de 37 000€, demandée en mai 2023 par M. Recoing et M. Zeddoun et accordée par la Région Ile de France.

Côté dépenses, sur le service VE, on peut noter que le fonds social a permis d'apporter une aide financière à 17 élèves dont 9 aides pour la demi-pension et 7 aides pour les voyages. Le reliquat des fonds sociaux à fin 2023 est de 5525,31 €. Le ratio d'élèves boursiers est à 7,5%.

Le service SRH (restauration) est légèrement excédentaire en 2023 (4609,36€) avec des recettes plus importantes que prévues, dues à une fréquentation de la restauration supérieure à la prévision.

A la question de M. Faure, M. Zeddoun répond qu'à partir de 2025 et le passage de la comptabilité du lycée sur le logiciel OPALE, le service SRH ne pourra plus reverser au service ALO la participation aux charges communes (les fluides, les contrats et l'entretien). Le service de restauration sera autonome et devra assurer seul ces charges. Ceci dit, le résultat de l'établissement restera unique même si certains services seront excédentaires et d'autres déficitaires.

Le Fonds de Roulement (FdR) s'établit au 31 décembre 2023 à 87546,82€, soit 29 jours de fonctionnement. Il est en augmentation par rapport à l'exercice précédent mais reste très en deca des critères prudentiels de 60 jours.

La trésorerie s'établit à 142221,52€ ce qui représente 47 jours de fonctionnement. Elle est là aussi inférieure au critère de prudence de 60 jours. Cependant, cela est dû au non versement par la région Ile de France de deux subventions importantes concernant des travaux d'élagage et de remplacement de vitrerie réalisés en 2023. Ces sommes ont été versées en 2024 lors de la rédaction de ce rapport et le niveau de trésorerie est conforme à ce critère de 60 jours.

Deux votes sont effectués :
Approbation du résultat net de 49665,41€ : adopté à l'unanimité

Affectation du résultat au Fonds de Roulement : adopté à l'unanimité

Les membres du CA remercient M. Zeddoun pour son effort pédagogique de présentation d'un sujet très technique.

Point 7 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques (lycée)

Avec cette convention, les parents pourront payer sur Internet avec le service PAYFIP, par carte bancaire ou par prélèvement unique, d'abord pour payer les voyages puis dans un 2eme temps pour la restauration. La procédure ALISE cohabitera donc un certain temps avec le logiciel PAYFIP.

M. Zeddoun en profite pour rappeler qu'il est plus pratique et souhaitable pour l'établissement que le parent d'élèves désigné pour le paiement des factures soit le même que celui désigné pour recevoir les aides.

Au vote pour le lycée, la convention est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Contrat Qualtech Agrobio, analyses microbiologiques en restauration

Pour un montant annuel de 1140 € HT à/c du 1^{er} juin 2024. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois de manière expresse pour une durée maximale de 3 ans. La fin du contrat est prévue le 31/12/2026. Ce contrat est adopté à l'unanimité.

Point 9: Admission en non valeur

D'un montant de 45,10 € sur la restauration. Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Point 9bis : Convention de tournage avec l'école ESRA pour un tournage le 25 mai, (gratuité pour l'utilisation des locaux par des étudiants)

Cette convention lycée est adoptée à l'unanimité.

Point 10 : Informations diverses collège et lycée.

Voir le fichier PDF des Questions diverses transmis à chaque participant

Points sur les travaux des installations sportives

Un engagement écrit de la région promet une enveloppe budgétaire de 200 000 € pour des travaux d'urgence sur le terrain de basket du plateau sportif ainsi que la ligne de saut attenante. Pour ce montant il s'agit simplement de refaire le revêtement, afin d'avoir des terrains utilisables en attendant les travaux de grande envergure. Les travaux de revêtement sont prévus cet été du 9 juillet à début septembre 2024.

La diffusion aux APE du PowerPoint de la réunion du 13 mars 2024 est en cours.

Le calendrier de rénovation des installations sportives est le suivant : Réfection de la cour des sports à l'été 2026. Réalisation du plateau Cauchy a priori pour la rentrée 2029.

Dates fournies :

Fin des cours au lycée le samedi 8 juin 2024 à 12h30.

Fin des cours collège le vendredi 28 juin 2024 à 12h30

Grand Oral des terminales

Il n'est pas prévu de Grand Oral blanc d'ici juin. M Recoing répète qu'il n'y a pas d'objectif de Bachotage du Grand Oral. M Faure précise cependant que, comme chaque année, des préparations et des révisions pour le Grand Oral se feront au cas par cas avec professeurs et élèves dans la semaine du 10 / 12 juin 2024.

Bilan de la manifestation « collège et lycée déserts »

Le bilan a été effectué 1 heure avant le CA par M. Recoing.

Au collège 50% environ des élèves étaient absents ce mardi 30 avril soit 350 élèves. Pour comparaison, il y avait 98 élèves absents le lundi.

Au lycée, ce mardi 30 avril, il y avait 110 élèves absents soit 12% des effectifs lycée, hors CPGE.

Les absences resteront injustifiées selon les directives de l'EN pour cette manifestation.

Fermeture de séance à 19h40

